

NOM : Prénom :

Date de Naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail : Téléphone :

Je souhaite :

* Merci de cocher votre choix SVP

M'inscrire au Stage auto-hypnose en Ecosse (pension complète : hébergement et repas inclus)

Dates :

Le règlement du stage se fait par virement sur le compte suivant :

Titulaire du compte : Vincent Hürner

Adresse : 9 Rue Ferdinand Hodler - 1207 Genève

N° de compte IBAN: CH8800240240668944M5J

Code BIC : UBSWCHZH80A

Merci de nous faire parvenir votre preuve de virement par mail à l'inscription à : contact@arche-suisse.com

Le stagiaire signataire prend connaissance de l'ensemble de ce que suit :

- L'objet du présent stage ne présente pas de lien avec une démarche médicale visant notamment à établir un diagnostic ou à traiter une maladie. Ce stage ne saurait être appréhendée comme une alternative à une quelconque thérapie qui ressortit à la compétence d'une profession réglementée.
- ARCHE SUISSE se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande d'inscription pour des motifs tenant à la sécurité des personnes, à l'éthique professionnelle, aux capacités d'accueil ou à tout autre motif non discriminatoire lié au bon déroulement des phases du stage. Tout personne présentant une fragilité ou un trouble notamment de nature psychiatrique ou psychologique ne peut participer au stage et est invitée à se rapprocher d'un professionnel compétent en la matière. En cas de doute, le stagiaire doit prévenir les responsables ou la société au moment de l'inscription. En tout état de cause, le stagiaire est tenu d'en informer sans délais l'organisme ARCHE SUISSE qui ne saurait être tenu responsable d'un trouble découlant d'une fragilité psychologique exprimée ou révélée au cours ou postérieurement à la formation.
- Dans le respect des législations et réglementations notamment professionnelles et éthiques, les formateurs qui interviennent au cours du stage bénéficient d'une liberté d'action et d'une indépendance technique dans leur exercice professionnel.
- Le stagiaire peut être exclu de toute ou partie du stage organisé par ARCHE SUISSE sans aucun droit au remboursement dès lors que les formateurs constatent que le comportement dudit stagiaire est de nature à perturber gravement le stage dans des conditions qui rendent impossible le maintien de sa présence lors des séances de formation et notamment lorsque son comportement traduit une fragilité incompatible avec la poursuite du suivi de la formation, met en danger la santé du stagiaire, d'un autre participant ou d'un formateur, ou encore est constitutif d'un trouble grave à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.
- Conformément à la loi informatique et libertés et en application du RGPD, le stagiaire signataire dispose d'un droit d'accès de modification, de consultation et de suppression de ses données personnelles et sensibles détenues par la société.

ARCHE Suisse Sarl

Adresse postale : Rue Ferdinand - Hodler 9 - 1207 Genève

Tel : +41 76 250 70 47

contact@arche-suisse.com

IDE : CHE-213.335.994

Conditions de participation :

Article 1 : Objet du contrat :

Ce contrat est conclu entre la SARL ARCHE SUISSE, et le client sous nommé stagiaire souscrivant la formation.

Article 2 : Inexécution totale ou partielle de la convention du fait de l'organisme :

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, du fait de la société, les sommes indûment perçues seront remboursées.

La société se réserve le droit d'annuler une formation, pour raison pédagogique, ou à cause d'un nombre de participants trop peu élevé. Dans ce cas les sommes versées seront intégralement remboursées.

Article 3 : Inexécution totale ou partielle de la convention du fait du stagiaire :

En cas d'abandon de la formation par le stagiaire en raison de la survenance d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur à sa personne s'apparentant en un cas de force majeure, seules les prestations effectivement dispensées seront dues au *prorata temporis* de leur valeur prévue au présent contrat sous réserve d'un report prévu de la formation à laquelle le stagiaire a été empêché d'assister. La preuve de la survenance d'un cas de force majeure incombe au stagiaire.

Dans le cas de survenance d'un événement ne présentant pas les caractères d'un cas de force majeure, le stagiaire reste redevable de l'intégralité de la somme due pour la totalité de la formation et ne peut le cas échéant prétendre à ce titre à un quelconque remboursement.

Article 4 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable : Le tribunal de Genève sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à :

Le :/...../20.....

Le stagiaire, après avoir pris connaissance, compris et approuvé sans contrainte l'ensemble des conditions exposées appose la mention manuscrite « lu et approuvé » ainsi que sa signature.

Le Stagiaire,
(Nom, Prénom)
Mention « Lu et Approuvé »

Pour L'A.R.C.H.E SUISSE,
Cachet et Signature,



ARCHE Suisse Sarl

Adresse postale : Rue Ferdinand - Hodler 9 - 1207 Genève

Tel : +41 76 250 70 47

contact@arche-suisse.com

IDE : CHE-213.335.994